

BELGIQUE

Interdiction des essais nucléaires : proposition de réunion
officielle du Comité du désarmement en présence d'experts
membres du Groupe spécial chargé d'examiner des mesures de
coopération internationale en vue de la détection et de
l'identification d'événements sismiques

Le Comité du désarmement a pris acte du dernier rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques (CD/61). Il a pu noter à cette occasion que ce groupe ne sera pas en mesure de conclure ses travaux avant la fin de 1981.

La Belgique estime cependant qu'il serait utile que dès cette année, le Comité du désarmement :

- puisse se rendre compte, de manière concrète, de la nature et de l'état d'avancement des travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques, ainsi que des problèmes qui restent à résoudre dans le cadre de l'exécution de son mandat;
- soit informé des possibilités actuelles de participation nationale à un système d'échange international de données sismiques;
- puisse prendre conscience des moyens supplémentaires qu'il faudrait mettre en oeuvre dans les différentes régions du globe pour qu'un tel système contribue efficacement à la vérification d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires.

A cette fin, le Comité du désarmement pourrait se réunir en présence d'experts membres du Groupe spécial, lors d'une ou deux séances officielles du Comité à la fin de la période du 7 au 18 juillet 1980 pendant laquelle le Groupe spécial d'experts scientifiques tiendra sa dixième session à Genève.

La réunion proposée ne préjugerait pas des résultats des travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques. Elle devrait permettre de renouveler l'intérêt du Comité pour ces travaux et d'inviter les gouvernements intéressés à ne négliger aucun effort pour que le système envisagé soit en mesure de fonctionner efficacement en temps utile.

